

# MAIRIE DU PALAIS-SUR-VIENNE

-----  
**DECISION n°81/2023**

**Commande publique – Marchés publics**

**Marché n°2018015 - Assurance des dommages aux biens et des risques annexes**

## **Avenant de prolongation**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération n°6/2022 portant délégation permanente au Maire pendant la durée de son mandat et notamment le point 4 : « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget » ;

**VU** le marché n°2018015 d'assurance des dommages aux biens et risques annexes de la collectivité, souscrit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 auprès de ASSUANCES PILLIOT, Courtier mandataire de VHV Allgemeine Vericherung AG ;

**VU** la consultation de prestation de services d'assurances lancée et la déclaration d'infructuosité attribuée au marché 2023003 ;

**CONSIDERANT** les délais nécessaires pour définir un nouveau marché d'assurances dans le respect de la réglementation et de l'optimisation des coûts de fonctionnement ;

**CONSIDERANT** la nécessité de continuité du service actuel jusqu'à l'attribution du marché issu d'une nouvelle procédure à venir ; Le marché actuel arrivant à terme au 30 juin 2023 ;

**Le Maire de la Commune du Palais-sur-Vienne,**

## **DECIDE**

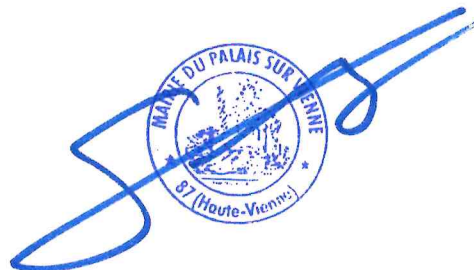
**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : De prolonger d'une durée de six mois, à compter du 1er juillet 2023, le marché actuel.

**ARTICLE 2<sup>ème</sup>** : la présente décision sera exécutée conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cette décision annule et remplace la décision n° 76/2023 prise le 23 juin 2023.

**ARTICLE 3<sup>ème</sup>** : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations et affichée en Mairie. Ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne.

Fait en mairie, le 30 juin 2023  
Ludovic GERAUDIE,  
Maire du Palais-sur-Vienne

Transmis à la préfecture le : 05 juillet 2023  
Publié le : 05 juillet 2023



LE PALAIS SUR VIENNE - MAIRIE

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : 812023 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 30/06/2023

Objet : 81\_Avenant\_Assurances\_DAB

Nature : Délibérations

Matière : Commande Publique - Marchés publics

Date de télétransmission : 05/07/2023 Agent de transmission : Pauline PUYBAREAU

Acte : 81\_Avenant\_Assurances\_DAB.pdf

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711307-20230630-812023-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 05/07/2023